



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE TENUE MERCREDI, LE 6 DÉCEMBRE 2017 AU BUREAU DE LA RÉGIE SISE AU 688, CHEMIN DU PARC INDUSTRIEL, À RIVIÈRE-ROUGE.

PRÉSENCES :

M. Robert Bergeron	Labelle, La Conception
Mme Céline Beaugard	La Macaza
Mme Francine A. Bélisle	Lac Sagway
Mme Pascale Blais	Arundel, Huberdeau, Montcalm
M. Daniel Charette	Ivry-sur-le-Lac / Sainte-Agathe-des-Monts / Sainte-Lucie-des-Laurentides
M. Denis Charette	Rivière-Rouge
M. Pascal De Bellefeuille	Mont-Tremblant, Lac Tremblant-Nord, Barkmere
M. Georges Décarie	Nominuingue
M. Jacques Gariépy	Saint-Sauveur, Saint-Adolphe-d'Howard
M. Marc L'Heureux	Brébeuf, Saint-Faustin-Lac-Carré
M. Jean Pierre Monette	La Minerve, Amherst
Mme Monique Monette-Laroche	Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont, Sainte- Marguerite-du-Lac-Masson
M. René Pelletier	Lac-des-Seize-Îles, Morin-Heights, Wentworth- Nord,
M. Steve Perreault	Lac-Supérieur, Lantier
Mme Kathy Poulin	Val-David, Val-Morin, Val-des-Lacs
M. Luc St-Denis	L'Ascension

ABSENCE :

Mme Nadine Brière Sainte-Adèle, Estérel

M. Marc Forget, directeur général et secrétaire-trésorier, Mme Rose-Marie Schneeberger, conseillère au développement et Mme Marlène Perrier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe sont également présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30, le directeur général souhaite la bienvenue à tous les nouveaux délégués, ainsi qu'aux anciens.

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE**
 - 3.1. **Nomination d'un président d'élection et secrétaire d'élection**
 - 3.2. **Élection**
4. **PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2017**
5. **CORRESPONDANCES**
6. **DÉVELOPPEMENT**
 - 6.1. **PGMR conjoint 2016-2020**
 - 6.1.1. **Suivi**
 - 6.1.2. **Déchets non conformes**
 - 6.2. **Matières organiques – Site de compostage à la Régie**
 - 6.2.1. **Suivi**
 - 6.3. **Valorisation des biogaz - Évaluation du gisement gazier**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

- 6.4. Lettre d'appui à Synergie Économique Laurentides - Projet pilote – Récupération des emballages de transport et de distribution et des emballages de pellicules plastiques
- 6.5. Mandat à Chamard stratégies environnementales – Évaluation des besoins en infrastructures et équipements et des pistes d'optimisation du Complexe environnemental
- 6.6. Collecte de carton, entente entre la municipalité de Nominique, l'Action Bénévole et la RIDR
7. **GESTION DES RESSOURCES**
 - 7.1. **Ressources financières**
 - 7.1.1. Présentation des états financiers au 31 octobre 2017
 - 7.1.2. Approbation des comptes à ratifier
 - 7.1.2.1. Acceptation des dépenses payées à même la réserve du fonds environnemental
 - 7.1.2.2. Acceptation des dépenses payées à même la réserve du fonds de réserve
 - 7.1.2.3. Acceptation des dépenses payées à même la réserve de fonds de réserve
 - 7.1.3. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un règlement d'emprunt par obligation au montant de 2 400 000\$ qui sera réalisé le 19 décembre 2017
 - 7.1.4. Soumissions pour l'émission d'obligations
 - 7.1.5. Octroi, rejet et/ou renouvellement des appels d'offres
 - 7.1.5.1. Entretien ménager
 - 7.1.5.2. Site de compostage
 - 7.1.5.2.1. Mélangeur, convoyeur
 - 7.1.5.2.2. Chargeur sur roues
 - 7.1.6. Demande d'aller en appel d'offres
 - 7.1.7. Radier une mauvaise créance
 - 7.1.8. Mandat pour la signature pour les chèques
 - 7.1.9. Formation des comités
 - 7.1.10. Adoption du taux d'intérêt sur les comptes clients
 - 7.1.11. Adoption du règlement # 42
 - 7.1.12. Équipement roulant (Camionnette F-250)
 - 7.1.13. Mise à neuf du média filtrant du biofiltre no 1
 - 7.1.14. Incident à l'usine
 - 7.2. Ressources humaines
8. **OPÉRATION**
 - 8.1. **Dépôt des statistiques trimestrielles d'enfouissement et de récupération**
9. **ENVIRONNEMENT**
10. **COMMUNICATION**
 - 10.1. **Dépôt des capsules d'information**
11. **INFORMATION**
12. **VARIA**
 - 12.1. **Adoption du calendrier des séances pour 2018**
13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de Mme Céline Beauregard, appuyée par M. Georges Décarie, il est résolu :

R.3567
17.12.06

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en retirant le point 7.1.10.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE

3.1. Nomination d'un président d'élection et secrétaire d'élection

Sur une proposition de M. Georges Décarie, appuyée par M. Marc L'Heureux, il est résolu :



R.3568

No de résolution
ou annotation 17.12.06

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

De nommer M. Marc Forget à titre de président d'élection et Mme Marlène Perrier, à titre de secrétaire d'élection.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.2. Élection

Mise en candidature

Mme Francine A. Bélisle propose M. Jean Pierre Monette.

M. Georges Décarie propose M. Robert Bergeron.

Le président d'élection demande s'il y a d'autres propositions.

Aucune autre proposition n'est soumise. Le président demande aux personnes concernées s'ils acceptent leur mise en candidature.

M. Robert Bergeron accepte.

M. Jean Pierre Monette accepte.

Le président d'élection, M. Marc Forget déclare que les membres du conseil procéderont par vote secret. Il explique également que lors d'un vote chaque délégué possède le nombre de voies auquel le nombre de municipalités qu'il représente tel que prévu à l'entente intermunicipale article 7 et 8.

Le président d'élection demande aux candidats de s'exprimer par rapport à leur candidature.

Les membres passent au vote secret.

Résultat des votes : M. Robert Bergeron: 18 votes
 M. Jean Pierre Monette: 15 votes

M. Forget remercie les deux candidats.

Le président d'élection déclare M. Robert Bergeron, maire de la municipalité de Labelle, président de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge pour un mandat d'un an.

ADOPTÉE à la majorité

4. PROCÈS-VERBAUX

4.1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2017

Sur une proposition de Mme Céline Beauregard, appuyée par Mme Francine A. Bélisle, il est résolu :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2017, tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

5. CORRESPONDANCES

5.1. Adoption des prévisions budgétaires

- Municipalité Lac Saguy

R.3569
17.12.06

R.3570
17.12.06



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

- Municipalité Nominique
- Municipalité L'Ascension
- Municipalité La Macaza
- Ville de Rivière-Rouge
- MRC des Laurentides
- MRC des Pays-d'en-Haut

5.2. Nomination des délégués et substituts

- MRC des Laurentides
- MRC des Pays-d'en-Haut
- Municipalité de La Macaza
- Municipalité de L'Ascension
- Municipalité de Nominique
- Municipalité de Lac Saguy

5.3. UMQ (Responsabilité élargie des producteurs)

5.4. MDDELCC

- (Redevance à l'élimination – de 22,24 \$ à 22,57 \$)
- Projet d'entente pour la subvention au programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC)

5.5. Ville de Rivière-Rouge (Collecte de carton des ICI, résolution)

5.6. Tricentris (Crise des marchés en Chine)

6. DÉVELOPPEMENT

6.1. Suivi PGMR conjoint 2016-2020

6.1.1. Suivi

Aucun suivi

6.1.2. Déchets non conformes

Dépôt du bulletin mensuel des déchets non conformes reçus à l'intérieur de la collecte municipale.

6.2. Matières organiques – Site de compostage à la Régie

6.2.1. Suivi

Suivi au point 7.1.4.2.

6.3. Valorisation des biogaz – Évaluation du gisement gazier

Suite à la résolution R.3551 17.09.20 et afin de poursuivre les démarches déjà entreprises : demande de subventions au FMV dans le cadre d'une étude de faisabilité visant à évaluer les meilleures options pour valoriser les biogaz produits par le lieu d'enfouissement sanitaire et technique, il y a lieu de faire une évaluation du gisement gazier.

Sur une proposition de M. Steve Perreault, appuyée par Mme Francine A. Bélisle, il est résolu :

D'octroyer le mandat à la firme WSP Canada Inc. pour la somme 7 360\$ plus les taxes applicables, afin d'évaluer la production de biogaz établie sur un horizon de 20 ans, soit de 2018 à 2038. De plus, cette étude permettra,

R.3571
17.12.06



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

également de valider la capacité de la torchère actuelle, compte tenu de l'ajout de puits de captage sur le LET. Les sommes seront prises à même le poste budgétaire – fonds environnemental.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.4. Lettre d'appui à Synergie Laurentides - Subvention – Projet pilote – Récupération des emballages de transport et de distribution et des emballages de pellicules plastiques.

Suite à une sollicitation de l'organisme Synergie économique Laurentides dans le cadre d'un appel de propositions visant les débouchés de matières résiduelles des industries, des commerces et des institutions (ICI) pour un projet pilote pour la récupération des emballages de transport, de stockage et de distribution.

Sur une proposition de M. Jacques Gariépy, appuyée par M. Luc St-Denis, il est résolu :

R.3572
17.12.06

De ratifier la lettre d'appui envoyée le 18 octobre 2017 à Synergie Économique Laurentides pour la demande de subvention, de poursuivre la démarche et de confirmer, ultérieurement, la participation réelle des municipalités concernées et de la Régie.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.5. Mandat à Chamard stratégies environnementales – Évaluation des besoins en infrastructures et équipements et des pistes d'optimisation du Complexe environnemental

Considérant que la Régie fait partie prenante de la gestion des écocentres sur le territoire de la MRC des Laurentides.

Considérant que la Régie est grandement impliquée dans la recherche de débouchés et le traitement de certaines matières résiduelles.

Considérant que les MRC Des Laurentides et des Pays-d'en-Haut ont mandaté la firme Chamard stratégies environnementales afin d'étudier, entre autres, les modes de gestion des écocentres existants et la conformité des infrastructures en place.

Sur une proposition de M. Georges Décarie, appuyée par Mme Monique Monette-Laroche, il est résolu :

R.3573
17.12.06

De ratifier l'offre de services professionnels, au montant de 9 330\$ plus les taxes applicables, afin d'évaluer les besoins en infrastructures et des pistes d'optimisation du complexe environnemental de la Régie, considérant que la Régie est interreliée aux deux MRC. Les sommes seront prises à même le poste budgétaire - honoraires professionnels.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

6.6. Collecte de carton, entente entre la municipalité de Nomingue, l'Action Bénévole et la RIDR

Considérant que la municipalité de Nomingue a fait une demande à la Régie afin d'offrir un service de collecte personnalisé de carton ondulé à certains commerces de sa municipalité.

Considérant que l'Action Bénévole a confirmé sa participation à cette collecte en fournissant le camion de collecte, ainsi que le personnel requis.

Sur une proposition de M. Georges Décarie, appuyée par Mme Monique Monette-Laroche, il est résolu :

De confirmer la participation de la Régie en fournissant le personnel pour le conditionnement, de mandater M. Marc Forget pour signer l'entente entre les parties et que les frais totaux de cette collecte seront chargés directement à la municipalité de Nomingue (service à la carte).

ADOPTÉE à l'unanimité

7. GESTION DES RESSOURCES

7.1. Ressources financières

7.1.1. Présentation des états financiers au 31 octobre 2017

Dépôt des états financiers pour la période se terminant le 31 octobre 2017.

7.1.2. Approbation des comptes à ratifier

Sur une proposition de M. Marc L'Heureux, appuyée par M. Jacques Gariépy, il est résolu :

D'accepter le registre des comptes à ratifier pour la période du 1 septembre au 21 novembre 2017:

- Des chèques numéro 12477 à 12639 pour un montant total de 2 703 790,07\$;
- Les paiements via AccèsD Internet totalisant la somme de 415 481,88\$;
- Les salaires pour les périodes de 37 à 48 du 4 septembre au 25 novembre 2017, totalisant la somme de 103 884,47\$.

Le tout totalisant la somme globale de 3 223 156,42\$.

Je, soussignée Marlène Perrier, directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe de la Régie intermunicipale des Déchets de la Rouge, certifie que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.



Marlène Perrier

ADOPTÉE à l'unanimité

R.3574
17.12.06

R.3575
17.12.06



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

7.1.2.1. Acceptation des dépenses payées à même la réserve du fonds environnemental

- # 12318 du 19 juin 2017, WSP Canada Inc, ingénierie et surveillance de chantier pour l'installation des 7 nouveaux puits de captage: 6 479,83\$
- # 12525, WSP Canada Inc, ingénierie et surveillance de chantier pour l'installation des 7 nouveaux puits de captage: 9 986,18\$
- # 12560, BNQ, Validation des volumes de crédits carbone -LET: 6 118,33\$
- # 12566 : Isco Canada Inc. Pièces pour le système de captage de biogaz (LET) : 1 725,06\$
- # 12413 : Forage Boissonneault inc. : Forage des 7 nouveaux puits de captage: 21 543,72\$
- # 12614 : Petite caisse, fil à pêche (Maison Énergieco) projet goélands, 74,73\$
- # 12629 : PlastechPlus : Pièces pour le système de captage de biogaz (LET) : 99 ,85\$
- # 12631 : Profusion G.N.P. Inc. Réparation système de captage (LET) : 2 141,98\$

Sur une proposition de M. Georges Décarie, appuyée par M. Daniel Charette, il est résolu :

R.3576
17.12.06

D'accepter le registre des dépenses payées à même le fonds environnemental pour la période 1 septembre au 21 novembre 2017 pour la somme de 47 169,68\$.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.1.3. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un règlement d'emprunt par obligation au montant de 2 400 000\$ qui sera réalisé le 19 décembre 2017 (Règlement #39 – Construction des cellules 5 et 6 et recouvrement final d'une partie des cellules 1 à 4)

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 400 000 \$ qui sera réalisé le 19 décembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
39	2 400 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 39, la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Sur une proposition de Mme Céline Beauregard, appuyée par M. Marc L'Heureux, il est résolu :

R.3577
7.12.06

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 19 décembre 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 juin et le 19 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CAISSE DES JARDINS DE LA ROUGE
550 RUE L'ANNONCIATION NORD
RIVIERE-ROUGE, QC
J0T 1T0

8. Que les obligations soient signées par le président et le secrétaire-trésorier. La Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 39 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 décembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.1.4. Soumissions pour l'émission d'obligations ((Règlement #39 – Construction des cellules 5 et 6 et recouvrement final d'une partie des cellules 1 à 4)

Date d'ouverture :	5 décembre 2017	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,2646 %
Montant :	2 400 000 \$	Date d'émission :	19 décembre 2017



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 39, la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 19 décembre 2017, au montant de 2 400 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.			
130 000 \$	1,70%		2018
133 000 \$	1,85%		2019
137 000 \$	2,00%		2020
141 000 \$	2,20%		2021
1 859 000 \$	2,30%		2022
Prix: 98,605		Coût réel: 2,59922%	
2- VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.			
130 000 \$	1,70%		2018
133 000 \$	1,90%		2019
137 000 \$	2,05%		2020
141 000 \$	2,15%		2021
1 859 000 \$	2,35%		2022
Prix: 98,750		Coût réel: 2,60842%	
3- VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.			
130 000 \$	1,70%		2018
133 000 \$	1,90%		2019
137 000 \$	2,00%		2020
141 000 \$	2,15%		2021
1 859 000 \$	2,30%		2022
Prix: 98,541		Coût réel: 2,61336%	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Sur une proposition de M. Marc L'Heureux, appuyé par M. Luc St-Denis, il est résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 400 000 \$ de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

R.3578
17.12.06



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le président et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.1.5. Octroi, rejet et/ou renouvellement des appels d'offres

7.1.5.1. Entretien ménager

Suite à l'appel d'offres sur invitation pour l'entretien ménager des bâtiments au complexe environnemental, l'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 octobre 2017, à 10 h 05.

<i>Nom des soumissionnaires</i>	<i>Coût total (taxes incluses)</i>
Servitout Inc.	12 854,21\$
Christian Dorais	20 695,50\$

Après analyse de la conformité des soumissions reçues,

Sur une proposition de M. Marc L'Heureux, appuyée par M. Denis Charette, il est résolu :

D'octroyer le contrat à la Servitout Inc. pour un montant de 12 854,21\$ toutes taxes incluses. De plus, cet appel d'offres se transforme en contrat légal, dès son approbation.

ADOPTÉ à l'unanimité

7.1.5.2. Site de compostage

7.1.5.2.1. Mélangeur, convoyeur

Suite à l'appel d'offres, pour l'acquisition d'un mélangeur vertical à deux vis avec convoyeur de décharge neuf, publié sur le site du Système électronique des appels d'offres (SEAO), l'ouverture des soumissions a eu lieu le 29 novembre 2017, à 13 h 35. Une seule soumission reçue

<i>Nom du soumissionnaire</i>	<i>Coût total (taxes incluses)</i>
Rovibec	153 491,63\$

Après analyse de la conformité de la seule soumission reçue et discussion avec le fournisseur.

R.3579
17.12.06



No de résolution
ou annotation

R.3580

17.12.06

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

Sur une proposition de M. Daniel Charette, appuyée par Mme Kathy Poulin, il est résolu :

D'octroyer le contrat à la Rovibec pour un montant de 150 214,84\$ toutes taxes incluses. De plus, cet appel d'offres se transforme en contrat légal, dès son approbation.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.1.5.2.2. Chargeur sur roues

Suite à l'appel d'offres, pour l'acquisition d'un chargeur sur roues neuf, publié sur le site du Système électronique des appels d'offres (SEAO), l'ouverture des soumissions a eu lieu le 29 novembre 2017, à 14 h 01. Une seule soumission reçue.

Après analyse de la conformité de la soumission reçue et discussion avec le fournisseur, il nous informe, le 6 décembre 2017, qu'il lui est impossible de livrer l'équipement tel que décrit dans le devis technique.

Sur une proposition de M. Luc St-Denis, appuyée par M. Pascal De Bellefeuille, il est résolu :

De rejeter l'appel d'offres, étant donnée la non-conformité et de retourner en appel d'offres.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.1.6. Demande d'aller en appel d'offres

Voir 7.1.5.2.2.

7.1.7. Radiation d'une mauvaise créance

Suite à l'avis de faillite de Les Constructions J. P. Provost Inc.,

Sur une proposition de M. Jacques Gariépy, appuyée par Mme Monique Monette-Laroche, il est résolu :

Il y a lieu de radier le solde du compte pour un montant total de 377,86\$ et de mettre inactif ce client.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.1.8. Mandat pour la signature des chèques

Sur une proposition de M. Steve Perreault, appuyée par Mme Céline Beauregard, il est résolu :

D'autoriser M. Robert Bergeron, président et maire de Labelle, et M. Denis Charette, maire de Rivière-Rouge, comme premiers signataires pour la signature des chèques en remplacement de M. Gilbert Brassard et Mme Déborah Bélanger, M. Marc Forget et Mme Marlène Perrier sont également mandatés comme deuxième signataire.

ADOPTÉE à l'unanimité

R.3581

17.12.06

R.3582

17.12.06

R.3583

17.12.06



No de résolution
ou annotation

R.3584
17.12.06

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

7.1.9. Formation des comités

Suite à une suggestion du directeur général,

Sur une proposition de M. Pascal De Bellefeuille, appuyée par M. Georges Décarie, il est résolu :

De reporter à la séance de janvier la formation des comités.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.1.10. Adoption du taux d'intérêt sur les comptes clients

Point retiré.

7.1.11. Adoption du règlement #42 – Tarification 2018

Considérant que les villes et municipalités désirent encourager la récupération auprès des ICI;

Considérant que ce sont les municipalités et/ou les villes qui financent les coûts reliés au transbordement des matières recyclables.

Et afin de répondre adéquatement à la capacité de supporter les frais reliés au transbordement des municipalités et villes, il y a lieu d'ajouter une note sous toute réserve pour la gratuité des matières recyclables qui provient des entrepreneurs et des ICI du territoire et de valider avec les villes et/ou municipalités l'apport d'entrepreneurs ou de commerces.

D'adopter le règlement #42 qui décrète ce qui suit :

Considérant que la loi autorise la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge à réglementer les services qu'elle offre;

Considérant qu'il est juste et équitable que les services, activités ou biens offerts soient défrayés par ceux qui les requièrent;

Considérant qu' copie du projet de règlement faisant l'objet des présentes a été remise aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Considérant que tous les membres du conseil d'administration présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Sur une proposition de M. Marc L'Heureux, appuyée par M. Daniel Charette, il est résolu :

R.3585
17.12.06

Que le présent règlement numéro 42 intitulé « Règlement décrétant la tarification des services dispensés par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge » soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 : Le préambule ci-dessus décrit, fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

ARTICLE 2 : Mise en application

Les employés de la Régie sont chargés de la mise en application du présent règlement.

ARTICLE 3 : Dispositions générales

Toutes les matières résiduelles déposées au site par des citoyens, des entrepreneurs, des institutions, des commerces et des industries sont tarifées selon des prix préétablis. L'annexe A joint au présent règlement fait partie intégrante comme si elle était ici au long reproduit.

ARTICLE 4 : Modalités de paiement

Les modalités de paiement applicables se décrivent comme suit :

À l'égard de la tarification prévue à l'annexe A, tout paiement doit être versé comptant, par carte de débit ou par chèque, fait à l'ordre de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge dans un délai de trente (30) jours de la date de facturation.

Un taux d'intérêt de 13% est chargé sur toute facturation impayée après la date d'échéance.

ARTICLE 5 : Autres services.

Toutes ententes de services, qui ne sont pas présents dans ce règlement, seront déterminées et tarifées selon une résolution de la Régie.

ARTICLE 6 : Le présent règlement abroge tous règlements, résolutions ou autres engagements incompatibles avec le présent règlement.

ARTICLE 7 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.1.12. Équipement roulant (camionnette F-250)

Considérant que la camionnette F-250, année 2002 est rendue inutilisable;

Considérant qu' une somme de 100 000\$ est prévue dans le budget 2017 pour réserve – remplacement de l'équipement;

Sur une proposition de M. Marc L'Heureux, appuyée par Mme Céline Beauregard, il est résolu :

De ratifier l'achat d'une nouvelle camionnette F-250, 2011, au coût de 19 545,75\$ de Machabée Automobiles. La somme prévue pour l'acquisition de cette camionnette sera prise à même le budget 2017, dans le poste budgétaire – Réserve – remplacement de l'équipement.

ADOPTÉE à l'unanimité

R.3586
17.12.06



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

7.1.13. Mise à neuf du média filtrant du biofiltre no 1

- Considérant que** le milieu filtrant a été construit en 2006;
- Considérant qu'** une mise à niveau a été effectuée en mai 2012;
- Considérant qu'** un milieu filtrant a une durée de vie d'environ 7 ans;
- Considérant que** les analyses et la productivité nous démontrent une baisse d'efficacité du milieu filtrant;
- Considérant que** seul le CRIQ a les compétences nécessaires pour effectuer la mise à neuf, à ce jour;
- Considérant qu'** une somme de 20 000\$ est prévue dans le budget 2017 pour réserve – remplacement du biosor;
- Considérant qu'** une somme de 120 000\$ est disponible dans les surplus réservés à cet effet; au 31 décembre 2016.

Sur une proposition de M. Marc L'Heureux, appuyée par M. Steve Perreault, il est résolu :

R.3587
17.12.06

De ratifier la mise à neuf du milieu filtrant, au coût estimé de 80 000\$. La somme prévue pour la mise à neuf du milieu filtrant sera prise à même le budget 2017 pour une somme de 20 000\$ dans le poste budgétaire Réserve – Remplacement biosor et la différence sera prise à même le surplus réservé au 31 décembre 2016 prévu à cet effet.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.1.14. Incident à l'usine

- Considérant que** le 16 août 2017, le camion d'un sous-traitant à accrocher la structure de la porte à l'usine;
- Considérant que** l'assurance rembourse un montant de 31 138 \$;
- Considérant que** des travaux d'élargissement de cette porte devaient être effectués en 2018;
- Considérant qu'** une entente avec les assurances a permis d'effectuer ces travaux

Sur une proposition de Mme Monique Monette-Laroche, appuyée par M. Pascal De Bellefeuille, il est résolu :

R.3588
17.12.06

De ratifier la réparation effectuée au coût de 33 500\$ en ayant effectué les travaux d'élargissement devant être prévue en 2018. Le coût net est de 2 362\$.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.2. Ressources humaines

Aucun suivi

8. OPÉRATION

8.1. Dépôt des statistiques trimestrielles d'enfouissement et de récupération



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

Dépôt des statistiques trimestrielles et cumulatives d'enfouissement et de récupération au 30 septembre 2017.

9. ENVIRONNEMENT

Le compte-rendu du comité vigilance du 26 octobre 2017 sera déposé lors de la séance de janvier.

10. COMMUNICATION

10.1. Dépôt des capsules d'information.

- Capsule d'octobre : « Quoi faire avec le surplus de recyclage? »
- Capsule de novembre « Pour un temps des Fêtes 'Zéro déchet' »

11. INFORMATION

Lors du colloque sur la gestion des matières résiduelles, les 19 et 20 septembre 2017, organisé par Réseau Environnement, Mme Rose-Marie Schneeberger a été invitée à titre de conférencière dans le cadre d'un atelier sur : « Installation de compostage : réussir la mise en œuvre et l'opération au quotidien ».

12. VARIA

12.1. Adoption du calendrier des séances 2018

Sur une proposition de M. Daniel Charette, appuyée par Mme Kathy Poulin, il est résolu :

D'accepter les dates prévues au calendrier pour la tenue des séances, soient le 17 janvier, 21 mars, 16 mai, 18 juillet, 19 septembre et 21 novembre 2018 et si nécessaire le 17 octobre 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de questions est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

Aucune assistance.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Georges Décarie propose la levée de la séance à 20h55.

ADOPTÉE à l'unanimité


Robert Bergeron
Président


Marc Forget
Directeur général et secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

[A large blue diagonal line is drawn across the page, likely indicating a redaction or a placeholder for content.]